

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi seize juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juin 2025

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme Isabelle PETITJEAN, Maire-Adjointe – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mme et MM Jérôme BOUCHET, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Martial VIOLLET

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETITJEAN

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

15 JUL. 2025

COURRIER ARRIVÉ

47/2025

Objet : Travaux de restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup – marché de travaux : approbation de l'avenant numéro 1 pour le lot numéro 6 - électricité courants forts et courants faibles et de l'avenant numéro 2 pour le lot numéro 5 - restauration du mobilier liturgique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération numéro 34 en date du 2 juin 2023, il a approuvé le choix des entreprises retenues pour les travaux de réfection intérieure de l'église Saint-Loup.

Le montant total du marché initial s'élève à 419 803,27 euros hors taxes, soit 503 763,92 euros toutes taxes comprises.

Par délibération numéro 7 du 23 février 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant numéro 1 pour le lot 7 - chauffage portant le nouveau montant total du marché de travaux à 419 383,11 euros (503 259,73 euros toutes taxes comprises), soit une moins-value de 420,16 euros hors taxes par rapport au marché initial.

Par délibération numéro 28 du 12 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant numéro 1 pour le lot 5 - restauration du mobilier liturgique portant le nouveau montant total du marché de travaux à 395 977,11 euros (475 172,53 euros toutes taxes comprises), soit une moins-value de 23 406,00 euros hors taxes par rapport au marché modifié.

En cours de chantier, il est apparu nécessaire de modifier certaines prestations pour :

- ♦ le LOT n°6 – ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES d'un montant de 80 315,00 euros hors taxes, soit 96 378,00 euros toutes taxes comprises attribué à l'entreprise ECLAIRAGE SERVICES située 4 rue Denis Papin, 38000 GRENOBLE :

Prestations non réalisées :

Certaines quantités d'équipement d'éclairage ont été revues à la baisse (articles 4.3 du CCTP) :

- luminaire C encastré au sol – éclairage arcs travée 1 (6 unités en moins)
- projecteur – éclairage autel majeur et retable (2 unités en moins)
- détecteurs de présence (6 unités en moins)

Prestations supplémentaires :

Certaines prestations ont été ajoutées :

- circuit complémentaire pour détecteurs de présence (2 unités)
- éclairage tribune : alimentation et commande encastrée
- porte d'entrée : alimentation et commande encastrée
- commandes télérupteurs en remplacement des détecteurs (9 unités)
- lustre tribune (1 unité)
- prise sol pour orgue centre de l'église (1 unité)

Le montant de l'avenant numéro 1 s'établit en moins-value à 711,80 € H.T. Le nouveau montant du marché pour le lot n°6 – Electricité courants forts et courants faibles s'élève à un total de : 79 603,20 € H.T.

- ♦ le LOT n°5 – RESTAURATION DU MOBILIER LITURGIQUE d'un montant de 43 530,53 euros hors taxes, soit 52 236,64 euros toutes taxes comprises attribué à l'entreprise SAS Antoine BUISSON située 40 chemin de la Jettaz Louis Dufour à VILLARD SALLET :

Prestations non réalisées : 10 633,00 € H.T.

Le poste 3.8.1 concernant la repose d'éléments mobilier est supprimé car il a été pris en compte dans le marché de restauration des décors peints du mobilier liturgique.

Le montant de l'avenant numéro 2 s'établit en moins-value à 10 633,00 € H.T. Le nouveau montant du marché pour le lot n°5 – Restauration du mobilier liturgique s'élève à un total de : 32 897,60 € H.T.

Le nouveau montant TOTAL du marché de travaux s'élève à 384 632,37 euros hors taxes (461 558,84 € T.T.C.), soit une moins-value de 11 344,80 euros hors taxes par rapport au marché modifié.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ APPROUVE le nouveau montant du marché de travaux,

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 30/06/2025 et de sa publication le 30/06/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,



Isabelle PETITJEAN.



Monsieur le Maire,



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.